

République du Cameroun

Republic of Cameroon

Paix - Travail - Patrie

Peace - Work - Fatherland



MINEPDED



ÉVALUATION NATIONALE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES (NBESA)

RÉSUMÉ À L'INTENTION DES DÉCIDEURS

Citation @
MINEPDED, 2022. Evaluation Nationale de la Biodiversité et des Services Ecosystémiques : Résumé à l'intention des décideurs. Un soutien des connaissances pour les processus d'élaboration des politiques et de prise de décision sur la contribution de la biodiversité et des services écosystémiques à la croissance économique et au bien-être humain.



ambition pour la biodiversité
**BIODEV
2030**





AVANT-PROPOS



Le Cameroun a engagé en 2017 la réalisation de sa première évaluation nationale de la Biodiversité et des Services Ecosystémiques (BSE), sous la supervision du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) à travers la Plateforme Nationale d'interface Science-Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (NP-SPBES) avec l'appui technique et financier du PNUE-WCMC, du WWF-BIODEV 2030, du PNUD-BES-net et de NESDA-CA.

Conformément au guide de la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (IPBES), l'évaluation a consisté à dresser un état des lieux des connaissances sur la contribution de la BSE au développement économique et au bien-être des populations afin d'informer les processus décisionnels pour concilier l'atteinte des objectifs et des engagements pris en matière de biodiversité et la vision de développement du pays.

L'évaluation s'est appuyée sur une approche d'analyse par écosystème et a couvert la période de référence 1988-2020. Ainsi, plus de 1000 articles scientifiques, les rapports techniques officiels, les bases de données nationales et internationales et autres sources d'information fiables ont été consultées pour établir (i) le statut, les tendances, les facteurs de changement et l'architecture de gouvernance de la BSE, (ii) sa contribution à la croissance économique et au bien-être humain, ainsi que (iii) les projections suivant les ambitions de développement du Cameroun.

Au Cameroun, l'abondance et la diversité des espèces et des écosystèmes fournissent un flux important de services d'approvisionnement, de régulation, de support culturel fortement interdépendants qui sont un atout pour la réalisation des objectifs de développement durable(ODD).

Malheureusement, cette unique et riche biodiversité a subi des pertes croissantes et significatives au cours des 30 dernières années dues à une pression humaine croissante, à l'aménagement territorial peu intégré, aux changements climatiques et d'autres risques naturels tels que les inondations et les glissements de terrain. L'analyse prospective indique des tendances à la hausse des pertes de la BSE dans tous les écosystèmes. Au regard des scénarii, des modèles et des options de développement économique du Cameroun, au moins 20 % de la BSE devrait être perdue d'ici 2050.

Le renforcement et l'opérationnalisation effective des politiques, stratégies, plans et programmes deviennent un enjeu majeur. L'intégration de l'approche basée sur les écosystèmes dans la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30) du Cameroun, en tant qu'option stratégique pour une croissance sectorielle résiliente, constitue un nouveau paradigme pour la durabilité du développement économique et social du Cameroun.

Pour le Gouvernement du Cameroun, cette évaluation résumée en **08 grands constats et 23 messages clés**, constitue un outil d'aide à la décision qui fournit des informations essentielles à la consolidation de l'interface science-politique, l'orientation de l'action politique pour concilier le développement économique, la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que le partage juste et équitable des bénéfices résultant de l'exploitation des ressources biologiques. Elle devra également faciliter la mise en œuvre nationale de certains instruments internationaux, notamment le cadre mondial pour la biodiversité post-2020, les ODD et la vision 2063 de l'Union africaine.



HELE Pierre
Le Ministre de l'Environnement, de la Protection
de la Nature et du Développement Durable

REMERCIEMENTS



Le Gouvernement du Cameroun exprime sa profonde gratitude à l'ensemble des acteurs qui ont rendu possible le processus d'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques de notre pays.

Ses remerciements vont particulièrement à l'endroit de :

L'International Climate Initiative (IKI) qui a financé l'évaluation,

L'initiative National Ecosystem Assessment (NEA) du Centre Mondial de Surveillance pour la Conservation de la Nature (WCMC) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) qui a soutenu le processus,

Network for Environment and Sustainable Development in Central Africa (NESDA-CA), agence d'exécution de l'évaluation.

Par ailleurs, le Gouvernement salue le dévouement et l'engagement de Mme GALEGA Prudence et Dr HIOL HIOL François de regrettée mémoire, Co-présidents de l'évaluation, ainsi que celui des auteurs coordinateurs, des auteurs principaux, des auteurs associés, des éditeurs et des relecteurs.

Il exprime également sa satisfaction à l'endroit de Mme BEYALA Epse ELOUNDOU Joséphine Thérèse Babette, Point Focal National de la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques (IPBES) pour son dévouement dans la finalisation de l'évaluation.

Le Gouvernement du Cameroun adresse enfin des remerciements particuliers aux autres partenaires techniques et financiers notamment GIZ, WWF-BIODEV 2030, PNUD-BES-net et NESDA-CA ainsi qu'à toutes les autres parties prenantes pour leur soutien tout au long du processus.

Hélé Pierre





Supervision Générale

M. Hélé Pierre, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED)

Dr. Nana Djalloh, Ministre Délégué - MINEPDED

Supervision Technique

Prof. Tchawa Paul, Secrétaire Général, MINEPDED - Président PN-SPBSE

M. Nyongwen Joseph, Secrétaire Général, MINFOF - Vice-Président PN-SPBSE

Dr. Iroume Roger Noël, Ancien Inspecteur Général, MINRESI - Vice-Président PN-SPBSE

Beyala épse Eloundou J.T, Conseiller Technique No1, Point Focal National IPBES/CBD, MINEPDED et Chef du Secrétariat Technique PN-SPBSE

Direction Technique (Co-présidents)

Mme. Galega Tangham Prudence, Co-président de l'évaluation nationale BSE, Cameroun

Dr. Hiol Hiol François, Co-président de l'évaluation nationale BSE, Cameroun



AUTEURS



CHAPITRE 1 : CONTEXTE

| Coordonnateurs d'Auteurs Principaux | Auteurs Principaux | Relecteur | Relecteur-éditeur |
|-------------------------------------|--------------------|--|---|
| Galega T. Prudence | Oyono P. René | Aurélie T. Dingom | Patamaken N.A. Simon Lebaga K.G Stanislaus |
| | | David A. Mbah Amougou J. Armathe Ntep Rigobert | |

CHAPITRE 2 : BIODIVERSITÉ ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES : BÉNÉFICES POUR LE BIEN-ÊTRE HUMAIN ET LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

| Coordonnateurs d'Auteurs Principaux | Auteurs Principaux | Relecteur | Relecteur-éditeur |
|-------------------------------------|--|---|-----------------------|
| Galega T. Prudence | Tchoffor A.F. Martial | David A. Mbah | Ntumwel B. Chia |
| Mala A. William | Tamasang Christopher Nkwatoh Athanasius | Amougou J. Armathe Sonkwa Denis Awono Abdon Chuyong George Angu A. Kenneth Mbolo Marie | Lebaga K.G Stanislaus |

CHAPITRE 3 : ETAT DES LIEUX ET TENDANCE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES SERVICES ECOSYSTÉMIQUES

| Coordonnateurs d'Auteurs Principaux | Auteurs Principaux | Relecteur | Relecteur-éditeur |
|-------------------------------------|---|--------------------|-------------------|
| Fokam E. Bertrand | Ngo Baneg M.F Rosel | Damou L. Antoine | Ndongo Barthélémy |
| Beyala Epse Eloundou J.T | Tiani A. Marie Endamana Dominique Gounes T. John Ntumwel B. Chia | Amougou J. Armathe | Ndi O. Joachim |

CHAPITRE 4 : LES MOTEURS DE CHANGEMENT DE LA BIODIVERSITÉ ET DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

| Coordonnateurs d'Auteurs Principaux | Auteurs Principaux | Relecteur | Relecteur-éditeur |
|-------------------------------------|---|--|-------------------|
| Mala A. William | Nguenang G. Merlin | Ntumwel B. Chia | Bonguen O. Carole |
| Fonge A. Beatrice | Ebot M. Franchette Nanje Felicia Patamaken N.A. Simon | Amougou J. Armathe Woungnou Valentin Ntsomboh Godswill Angoni Hyacinthe Njilah K. Isaac Halleson Durrel | Gounes T. John |

CHAPITRE 5 : SCÉNARIOS POUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES POUR LE BIEN-ÊTRE HUMAIN

| Coordonnateurs d'Auteurs Principaux | Auteurs Principaux | Relecteur | Relecteur-éditeur |
|-------------------------------------|---------------------------------------|----------------------|--------------------------|
| Gounes T. John | Forbi F. Preasious Ntumwel B. Chia | Patamaken N.A. Simon | Beyala Epse Eloundou J.T |

CHAPITRE 6 : DYNAMIQUES DE LA GOUVERNANCE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES SERVICES ECOSYSTÉMIQUES : ACQUIS ET DÉFIS POUR LE BIEN-ETRE HUMAIN

| Coordonnateurs d'Auteurs Principaux | Auteurs Principaux | Relecteur | Relecteur-éditeur |
|-------------------------------------|---|--|------------------------------------|
| Oyono P. René | Bigombe L. Patrice Mandjem Y. Paul Essola A. Sandrine | Ndongo Barthélémy Amougou J. Armathe Dinsi C. Stanley Assemble M. Samuel Kenfack Jean GAGOE Julie Wadou Angéline | Effendene Blaise Damou Lamtoing |

ACRONYMES



| | |
|---------------------|--|
| AFAT | Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres |
| AFR | Initiative Africaine pour la Restauration des Paysages Forestiers |
| APA | Accès et Partage des Avantages |
| BaU | Business as Usual |
| BSE | Biodiversité et Services Ecosystémiques |
| CCCA | Conditions Convenues d'un Commun Accord |
| CDB | Convention sur la Diversité Biologique |
| CR | En danger Critique |
| DSCE | Document Stratégique pour la Croissance et de L'Emploi |
| EF/DD | Environmentally friendly / Développement Durable |
| EG | Economic growth |
| EN | En danger |
| FCFA | Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale |
| FLII | Indice d'Intégrité des Paysages Forestiers |
| FNEDD | Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable |
| GIZ | Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH |
| IKI | International Climate Initiative |
| IPBES | Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques |
| MINEPDED | Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable |
| MINFOF | Ministère des Forêts et de la Faune |
| MSA | Abondance Spécifique Moyenne |
| N-BESA | Evaluation National de la Biodiversité et des Services Ecosystémiques |
| NBSAP | Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité |
| NEA | National Ecosystem Assessment |
| NESDA-CA | Network for Environment and Sustainable Development in Central Africa |
| ODD | Objectifs de Développement Durable |
| ONG | Organisation Non Gouvernemental |
| OS | Objectif Stratégique |
| OSC | Organisation de la Société Civile |
| PACL | Peuples Autochtones et Communautés Locales |
| PFNL | Produits Forestiers Non-Ligneux |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PN-SPBES | Plateforme Nationale d'interface Science-Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques |
| PNUD-BES-net | Programme des Nations Unies pour le Développement Biodiversity and Ecosystem Services Network |
| PNUE-WCMC | Programme des Nations Unies pour l'Environnement World Conservation Monitoring Centre |
| REDD+ | Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts |
| SND30 | Stratégie Nationale de Développement 2030 |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture |
| USD | United States Dollars / Dollars Américain |
| VU | Vulnérable |
| WWF-BIODEV | World Wildlife Fund 2030 Biodiversity project |

CONSTATS, MESSAGES CLÉS ET PREUVES



MESSAGES CLÉS

MESSAGE CLÉ 1.1

Les connaissances scientifiques offrent des données qualitatives et quantitatives sur la biodiversité et les services écosystémiques utiles à l'élaboration des politiques sectorielles inclusives et intégrées et à une prise de décision éclairée dans le cadre des processus de développement.

MESSAGE CLÉ 1.2

Les savoirs traditionnels sur la biodiversité et les services écosystémiques constituent d'importantes bases d'informations dans les domaines de la pharmacopée, de l'alimentation, de la culture, de la recherche, de la résilience, etc. qui peuvent être mises à profit dans divers secteurs d'activité

PREUVES / ÉVIDENCES

Preuve 1.1.1 : Le Cadre Conceptuel Adapté du Cameroun (voir annexe), conçu comme un outil innovant pour guider les évaluations de la BSE, établit un consensus parmi les scientifiques, les détenteurs des savoirs traditionnels et les décideurs politiques sur six concepts clés (« Biodiversité et Ecosystèmes » [en tant que la Nature], « Biodiversité et Services Ecosystémiques » [en tant que dons de la Nature], « Moteurs de Changement », « Facteurs Anthropiques », « Gouvernance ») et leurs interconnexions avec les éléments du « Bien-être Humain ». L'interdépendance et l'inter-détermination de ces six éléments établissent la nécessité de traiter et de générer des données fiables et robustes pour la conception de politiques qui placent le bien-être humain au centre de la croissance économique et du développement du Cameroun.

Preuve 1.1.2 : Lorsque la science n'est pas connectée à la formulation des politiques et aux processus décisionnels pour les alimenter, elle est improductive ; de même, lorsque les processus politiques et décisionnels sont déconnectés de la science, ils sont aveugles. Atteindre les objectifs de la SND30 nécessite alors une interface science-politique productive et proactive.

Preuve 1.2.1 : la réponse à la pandémie mondiale du Covid-19 a connu une forte contribution des savoirs traditionnels en matière de pharmacopée. En effet, de nombreux pays africains en général et le Cameroun en particulier ont atténué les effets du Covid-19 par l'utilisation des plantes médicinales (Elixir COVID, Ngul Be Tara). De même, les écorces de *Prunus africana* sont connues pour leur efficacité dans le traitement de l'hypertrophie bénigne de la prostate (HBP).

Preuve 1.2.2 : De nombreuses recherches scientifiques pour le développement dans les domaines de la santé, de l'alimentation, de la cosmétique etc. ont pour hypothèse les savoirs traditionnels sur la BSE. Ces recherches constituent ainsi la passerelle entre les connaissances anthropologiques et la science fondamentale. La signature de nombreuses Conditions Convenues d'un Commun Accord (CCCA) entre le Cameroun et certaines firmes multinationales dans le cadre du processus APA, le témoigne à juste titre.

à retenir

Certains produits fabriqués à base de plantes médicinales (Elixir COVID, Ngul Be Tara) ont contribué avec succès à la lutte contre le COVID-19 au Cameroun



CONSTAT 02

LA REPRÉSENTATIVITÉ DES ÉCOSYSTÈMES, L'ABONDANCE ET LA DIVERSITÉ DES ESPÈCES AINSI QUE LE FLUX DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES QUI EN DÉCOULENT CONSOLIDENT LE STATUT DU CAMEROUN COMME « L'AFRIQUE EN MINIATURE »

MESSAGES CLÉS

MESSAGE CLÉ 2.1

Le Cameroun dispose de 92% de types d'écosystèmes en Afrique. Sur le plan floristique, le pays possède la quatrième plus grande diversité floristique d'Afrique et la deuxième plus grande superficie forestière du bassin du Congo

MESSAGE CLÉ 2.2

Le Cameroun a réalisé des progrès significatifs de conservation de sa biodiversité illustrée par la création de 02 aires protégées marines et de 103 aires protégées terrestres tous représentant 22% du territoire national, une couverture bien au-delà de l'objectif 11 d'Aichi fixé à 17%.



PREUVES / ÉVIDENCES

Preuve 2.1.1 : Le Cameroun compte six de l'ensemble des écosystèmes d'Afrique, notamment l'écosystème de forêt tropicale dense humide, l'écosystème d'eau douce, l'écosystème de montagne, l'écosystème semi-aride, l'écosystème de savane tropicale boisée, l'écosystème marin et côtier.

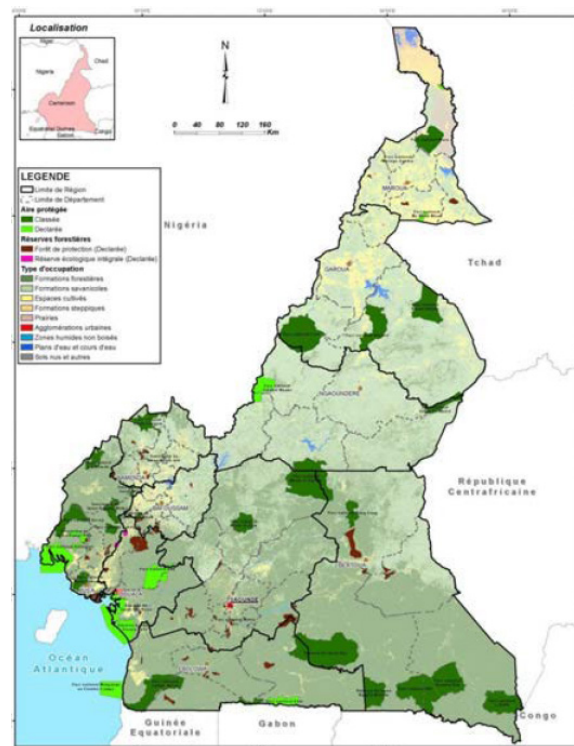
Preuve 2.1.2 : Sur le plan floristique, le pays possède plus de 8 500 espèces végétales identifiées. Concernant la faune, il héberge 303-409 espèces de mammifères, 903 espèces d'oiseaux (dont plus de 700 résidents), 183-285 espèces de reptiles, 190-201 espèces d'amphibiens, 613 espèces de poissons, 1000-2084 espèces d'insectes et 1150 espèces de champignons.

Preuve 2.1.3 : Le Cameroun compte plus de 271 espèces animales endémiques et plus de 870 taxons végétaux (dont les orchidées). La dorsale du Cameroun possède la plus grande diversité d'espèces par unité de surface enregistrée en Afrique tropicale. A titre d'exemple, la zone Kupe-Manengouba-Bakossi où le nombre de taxons par km² est estimé à 1,01 ; Mont Cameroun avec 0,90 ; Forêt de Korup avec 0,67 ; et enfin le mont Oku et la chaîne Ljim avec 0,59.

Preuve 2.2.1 : Le Cameroun compte 105 aires protégées, dont 103 terrestres, 01 mixte (terrestre et marine) et 01 exclusivement marine. D'autres AP sont en cours de création.

Les AP sont réparties en parcs nationaux (20), réserves de faune et sanctuaires (10), jardins botaniques/zoos (3), zones d'intérêt cynégétique (47) et zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire (25). La superficie de ces AP terrestres, est estimée à 9 574 668,07 ha, soit 20,12 % du territoire national.

Preuve 2.2.2 : Le Cameroun protège des espaces reconnus être des aires de distribution des lions (4 sites), de populations d'éléphants (111 sites), des grands singes (71 sites), des zones humides d'importance mondiale (7 sites Ramsar), des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO (03 sites) ainsi que des corridors nationaux et transfrontaliers.



Carte des Parcs Nationaux du Cameroun

à retenir

8500 espèces végétales identifiées

271 espèces animales endémiques

103 aires protégées terrestres

3 sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

MESSAGES CLÉS

MESSAGE CLÉ 2.3

La diversité des écosystèmes du Cameroun fournit un flux de services d'approvisionnement, de régulation, de support et culturel qui sont fortement interdépendants.

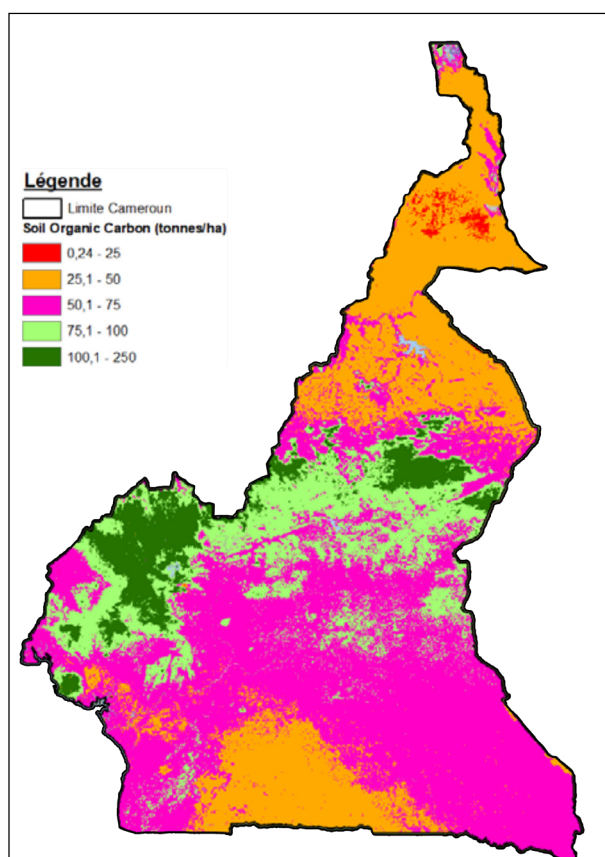
PREUVES / ÉVIDENCES

Preuve 2.3.1 : Le Cameroun compte plus d'une centaine de Produits Forestiers Non-Ligneux (PFNL) exploités par les populations aux fins d'assurer la sécurité alimentaire, nutritionnelle et sanitaire.

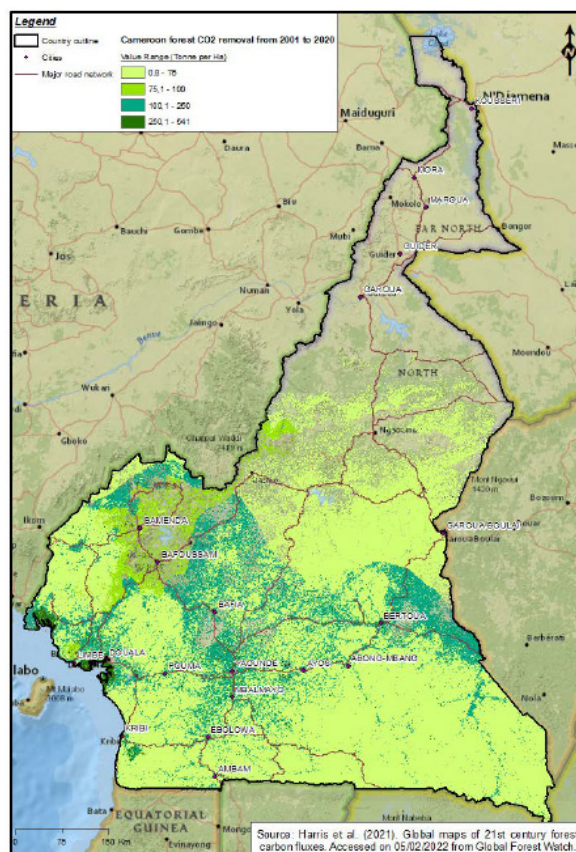
Preuve 2.3.2 : Entre 2001 et 2020, les formations végétales du Cameroun (plus de 30% du couvert végétal arboré) ont absorbé en moyenne 115MtCO₂e/an pour un flux net estimé à 69,4MtCO₂e/an en considérant les émissions relatives aux changements d'affectation de terres (AFAT).

Preuve 2.3.3 : Malgré l'absence de données consolidées sur la pédofaune et la microbiologie du sol, il est établi que les sols du Cameroun dans leur diversité jouent un rôle de support indispensable à l'agro-biodiversité en particulier et à la diversité biologique en général.

Preuve 2.3.4 : Le Cameroun abrite plus de 200 ethnies formant de grands groupes culturels. Il bénéficie ainsi d'un réservoir inestimable de cultures et de savoirs traditionnels liés aux usages de la biodiversité. A titre d'exemple, les forêts sacrées établies par les ethnies locales sont des lieux privilégiés de conservation. Ces forêts sacrées couvrent plus de 1595,5 ha dans l'Adamaoua et le Nord, et 1051,79 ha dans l'Extrême-Nord du Cameroun. Dans les zones côtières, les mangroves et forêts côtières sont réputées abriter les espaces culturels des peuples Sawa, notamment sur les rives du fleuve Wouri.



Carbone du sol



Carbone aérien

CONSTAT 03

LES AVANTAGES DE LA RICHE BIODIVERSITÉ DU CAMEROUN DEVANT CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET À L'AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE DES POPULATIONS RESTENT SOUS-EXPLOITÉS

MESSAGES CLÉS

MESSAGE CLÉ 3.1

Les avantages monétaires et non monétaires de la BSE sont divers et peuvent constituer un apport significatif dans les économies des ménages et un potentiel énorme pour la croissance des secteurs de développement.

MESSAGE CLÉ 3.2

Le potentiel économique et les valeurs de non-usage des services écosystémiques de soutien et de régulation restent sous-évalués et sous-exploités.

PREUVES / ÉVIDENCES

Preuve 3.1.1 : Environ 58 % des camerounais sont engagés dans la collecte de produits forestiers non ligneux (PFNL). Ceux-ci apportent une contribution considérable aux économies rurales et constituent la seconde source de revenus après l'agriculture. La valeur marchande estimée des produits spéciaux (ébène) et des PFNL prioritaires (Prunus, Gnetum et Irvingia), s'élève à 76,33 milliards FCFA/an avec une valeur ajoutée correspondante de 61,2 milliards FCFA et une valeur d'autoconsommation estimée à 14 milliards FCFA. Par ailleurs, environ 38 % des espèces de PFNL utilisées pour l'alimentation pourraient être plus riches en nutriments que les espèces cultivées.

Preuve 3.1.2 : Le bois énergie génère un chiffre d'affaires annuel estimé à 188,33 milliards de FCFA en milieu urbain et 77,8 milliards de FCFA en milieu rural. On estime que 83 % de la population dépend de la biomasse ligneuse comme principale source d'énergie. D'une consommation totale estimée à 2,2 millions de tonnes métriques pour le bois de chauffe et 356 530 tonnes métriques pour le charbon de bois dans les zones urbaines, les deux produits contribuent au PIB, pour un montant estimé à 304 millions USD. Les activités associées au sous-secteur produisent environ 90 000 emplois équivalents temps plein.

Preuve 3.2.1 : Dans le cadre du mécanisme REDD+, on estime les revenus potentiels liés à la vente des stocks de carbone pour la période 2013 – 2035 à 227 - 488 milliards de FCFA (sur un scénario de réduction de 25%) et de 454 - 976 milliards de FCFA (sur un scénario de réduction de 50%).

Preuve 3.2.2 : Au-delà des forêts, les bénéfices non-carbone de la fertilité des sols estimés sur la base des coûts de dégradation des sols, s'élèvent à 512,62 milliards FCFA/an. (environ 10% du PIB), et la protection des bassins versants à 25 milliards FCFA/an.

Preuve 3.2.3 : Le potentiel de l'écotourisme à partir des valeurs esthétiques et récréatives est énorme avec 826 sites touristiques déjà enregistrés. La chasse aux trophées en tant qu'attraction écotouristique importante génère un chiffre d'affaires annuel de 8,368 millions de dollars, mais sa contribution au PIB reste faible.

Preuve 3.2.4 : A cause de la sous-utilisation du potentiel énergétique du pays, seulement 30% de la population a accès aux différentes formes d'énergie (électricité, gaz domestique, etc.) avec 35% d'accès à l'électricité pour la population rurale contre 96% en zone urbaine.



à retenir

76,33 milliards, c'est la valeur marchande estimée des produits spéciaux

512,62 milliards/ an, les bénéfices non-carbone de la fertilité des sols

Collecte des PFNL par les PACL dans l'écosystème de forêt tropicale dense et humide

CONSTAT 04

LA RICHE DIVERSITÉ ÉCOSYSTÉMIQUE ET SPÉCIFIQUE CONNAIT UNE PERTE CROISSANTE. LES BIENS ET SERVICES QUI EN DÉCOULENT ONT PAR CONSÉQUENT DIMINUÉ AU COURS DES TROIS DERNIÈRES DÉCENNIES

MESSAGES CLÉS

MESSAGE CLÉ 4.1

Le Cameroun est le pays qui abrite le plus grand nombre (61%) d'espèces fauniques et floristiques menacées d'extinction et en situation critique des forêts guinéennes de l'Afrique de l'Ouest.

MESSAGE CLÉ 4.2

Le couvert végétal du Cameroun a connu une régression croissante au cours des deux dernières décennies.

PREUVES / ÉVIDENCES

Preuve 4.1.1 : La menace d'extinction des espèces au Cameroun s'étend à travers tous les taxons et tous les écosystèmes. Pour les espèces fauniques, on compte 50 mammifères, 35 espèces d'oiseaux, 16 espèces de reptiles, 103 espèces d'amphibiens et 127 espèces de poissons menacés (CR, VU, EN). En ce qui concerne les espèces floristiques, 894 espèces végétales menacées ont été identifiées au Cameroun dont 166 espèces en danger critique (CR) ; 390 en danger (EN) et 338 espèces vulnérables (VU).

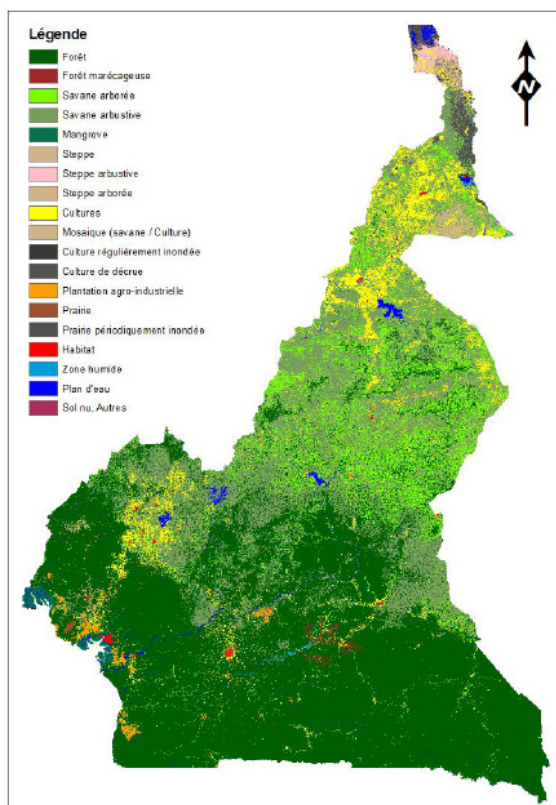
Preuve 4.2.1 : En 2000, le Cameroun avait une couverture forestière estimée à 31,5 millions d'hectares, soit 68% de sa superficie (0,79% de la superficie forestière mondiale). Par ailleurs, entre 2001 et 2020, le pays a perdu environ 1,53 millions d'hectares de couvert forestier, soit un recul de 4,9% par rapport à 2000. Seulement en 2020, les pertes du couvert forestier ont été estimées à 201 000 Ha.

à retenir

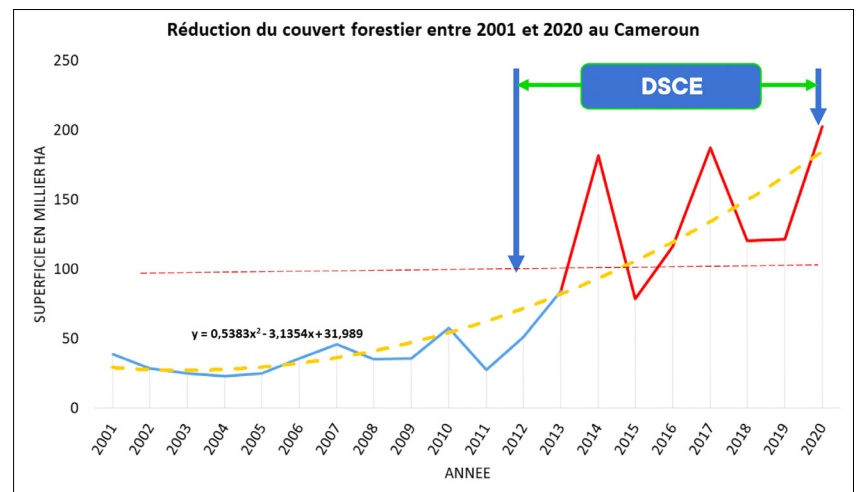
894 espèces végétales menacées

166 espèces en danger critique

1,53 millions ha de couvert forestier de perdus en 19 ans



Carte du zonage des formations végétales naturelles



Courbe de la perte du couvert végétal entre 2001 et 2020 au Cameroun

CONSTAT 05

LA PERTE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES ET LEURS IMPACTS SUR LE BIEN-ÊTRE HUMAIN RÉSULTENT DE LA COMBINAISON DE FACTEURS ANTHROPOGÉNIQUES ET NATURELS

MESSAGES CLÉS

MESSAGE CLÉ 5.1

Le changement climatique et d'autres aléas naturels sont des accélérateurs de la perte de biodiversité et de services écosystémiques.

PREUVES / ÉVIDENCES

Preuve 5.1.1 : L'augmentation des températures entre 2004 et 2006 de 27,5°C à 28,8°C à Limbé, de 27,4°C à 29,2°C dans l'estuaire du Wouri, de 27,2°C à 28,6°C à Kribi et de 27,2°C à 28,4°C à Campo ont affecté les conditions de reproduction des poissons et l'abondance du plancton.

Preuve 5.1.2 : Entre 1994 et 2015, le Cameroun a enregistré au moins une inondation majeure par an ayant entraînée la perte de la biodiversité, l'accès aux services d'approvisionnement ainsi que des pertes en vies humaines dans les écosystèmes semi-arides, de montagne, marine et côtière et de forêt dense humide.

Preuve 5.1.3 : La deuxième moitié du 20^{ème} siècle a été marquée par la réduction de la richesse spécifique, la densité d'espèces ainsi que de la perte du couvert végétal dues aux effets de la sécheresse des années 1970 et 1980. En effet, la sécheresse affecte considérablement la régénération des espèces, la prolifération et l'étendu des feux de brousses, la disponibilité en qualité et en quantité de la ressource en eau et la raréfaction des espaces sylvo-agro-pastorales.



Clichés des inondations majeures dans l'écosystème semi-aride au Cameroun

MESSAGES CLÉS

MESSAGE CLÉ 5.2

La dégradation des terres affecte les services d'approvisionnement, de régulation et de support

MESSAGE CLÉ 5.3

Le recul de la superficie et de l'intégrité des écosystèmes du Cameroun est la résultante de l'effet des moteurs anthropogéniques d'érosion de la BSE

MESSAGE CLÉ 5.4

Les impacts des effets combinés des changements climatiques et activités anthropogéniques affectent considérablement le bien-être humain

à retenir

12 millions d'hectares de terres dégradées par l'érosion

+70% du Lac Tchad réduit à cause des changements climatiques.

PREUVES / ÉVIDENCES

Preuve 5.2.1 : Le déclin de la fertilité des sols au Cameroun entraîne une perte de productivité. Ces pertes sont de l'ordre de 50 % et plus dans les régions de l'Extrême Nord, du Nord et du Nord-Ouest, respectivement parties intégrantes des écosystèmes semi-arides et de montagnes.

Preuve 5.2.2 : Les superficies des terres dégradées ont été évaluées à 12 millions d'hectares au Cameroun, dont une bonne partie est constituée des terres agricoles, affectant les capacités de production des populations.

Preuve 5.3.1 : Sur 21 moteurs de changement identifiés, 07 ont un effet majeur et transversal sur la BSE dans les six écosystèmes du Cameroun. Il s'agit de l'agriculture de subsistance ou itinérante, des agro-industries, de la croissance démographique, du développement des infrastructures, de l'urbanisation, de l'exploitation minière et de l'exploitation des PFNL. L'effet combiné de tous ces facteurs sur la BSE sera important par ordre croissant dans : (i) la forêt dense humide, (ii) la zone côtière et marine, (iii) la savane arborée tropicale, (iv) la zone montagnarde, (v) l'écosystème semi-aride et (vi) l'eau douce. Selon les projections de développement, l'agriculture de subsistance sera le principal facteur de régression de la BSE (environ 80%), suivi du développement des infrastructures.

Preuve 5.3.2 : L'écosystème marin et côtier, à l'instar des mangroves connaît un recul dû aux prélèvements de bois par les populations aux fins de bois de chauffe (52,6%), fumage du poisson (27,6%), constructions diverses (13,2%), production de charbon de bois (2,6%) et d'accessoires (5,3%).

Preuve 5.4.1 : Les changements climatiques sont la cause majeure de la réduction de plus de 70% de la superficie du lac Tchad, ce qui a entraîné la perte des services écosystémiques du lac. Cet effet couplé à la croissance démographique et les besoins grandissants en espaces pour les pratiques agro-sylvo-pastorales a exacerbé la pauvreté et les conflits sur les ressources.

Preuve 5.4.2 : Environ 80% de la population rurale dépend de la BSE pour son alimentation et sa santé (pharmacopée).

La dégradation de la BSE a une incidence sur l'émergence et la réémergence des zoonoses dues aux interactions entre la faune sauvage, les animaux domestiques et les humains.



Terre dégradée dans l'écosystème des savanes tropicales boisées au Cameroun

MESSAGES CLÉS

PREUVES / ÉVIDENCES

MESSAGE CLÉ 6.1

Quels que soient les scénarii et modèles d'évolution de la BSE pour chaque option de développement, une perte d'au moins 20 % de l'abondance de la biodiversité est inévitable d'ici 2050

Preuve 6.1.1 : En 2015, l'abondance spécifique moyenne pondérée de la biodiversité sur le territoire national était encore acceptable ($MSA \geq 0,58$). A l'horizon 2050, quel que soit le modèle de développement classique (BaU ou EG), cette abondance diminuera d'environ 27,59 % au niveau national, avec des déclin significatifs dans les écosystèmes côtiers et marins, les savanes arborées et dans les zones de montagne. Dans l'hypothèse d'un modèle de développement durable, l'abondance de la biodiversité sera encore relativement acceptable en 2050, malgré une diminution d'environ 12 %.

Preuve 6.1.2 : En fonction des modèles de développement, les analyses de la variation spatiale de l'abondance spécifique moyenne de la biodiversité entre 2015 et 2050, et indiquent : (i) la perte d'au moins 20 % de l'abondance moyenne de la biodiversité sur environ 60 à 90 % du territoire national ; (ii) des pertes dans tous les écosystèmes, en particulier dans les écosystèmes de montagne, dans les savanes boisées tropicales et dans les forêts côtières ; (iii) des pertes de biodiversité plus importantes (jusqu'à 50 à 70 %) dans le cadre des modèles BaU et de croissance économique.

Preuve 6.1.3 : L'indice d'intégrité des paysages forestiers évalué en 2020 (FLII) indique que 64,47 % du territoire national présente encore une intégrité acceptable, supérieure ou égale à 6 (sur une échelle de 1 à 10). Malheureusement, 35,53 % du territoire national présente une intégrité forestière faible ($0 \geq FLII < 6$). Les sites critiques s'étendent sur l'écosystème semi-aride (100 %) ainsi qu'une partie de la zone de montagne (49,21 %) et de la savane boisée tropicale (40,98 %). Seul 25,53 % du territoire national présente une intégrité élevée ($9,6 \geq FLII \leq 10$) (c'est-à-dire des zones faiblement impactées par l'agriculture, les infrastructures, la perte/la déforestation des forêts et leurs effets induits). Ces sites sont principalement constitués des aires protégées.

Preuve 6.1.4 : L'analyse des tendances passées montre que la mise en œuvre du DSCE 2010-2020 au Cameroun a entraîné trois fois plus de pertes de la BSE par rapport à la décennie précédente, et le paradigme de développement projeté accélérera encore les pertes dans tous les écosystèmes sur l'étendue du territoire national.

à retenir

64,47 % du territoire national présentait une intégrité acceptable en 2020

20% de perte de l'abondance moyenne de la biodiversité prévue sur environ 60 à 90% du territoire national d'ici 2050

MESSAGES CLÉS

MESSAGE CLÉ 6.2

Les orientations stratégiques de développement du Cameroun auront un impact significatif sur le bien-être des populations autochtones et des communautés locales dont les moyens de subsistance dépendent intrinsèquement de la BSE, dans un contexte où la ruralité sera encore d'au moins 30 à 35 % d'ici 2030.

MESSAGE CLÉ 6.3

La planification spatiale robuste et intégrée du développement, la production et la consommation durable des aliments et de l'énergie, l'application effective des mesures de préservation de l'environnement sont trois (03) options clés pour concilier la conservation de la BSE avec les besoins de développement du pays et accroître leur contribution au bien-être des populations d'ici 2030.

PREUVES / ÉVIDENCES

Preuve 6.2.1 : La contribution de la BSE au bien-être humain est évaluée à partir de la disponibilité (quantité) et la diversité des ressources naturelles, la dépendance humaine à ces ressources (nourriture, médecine, artisanat, énergie, etc.), la densité, la croissance de la population et la ruralité moyenne dans l'écosystème.

Actuellement, la BSE contribue à un niveau acceptable au bien-être humain dans presque tous les écosystèmes, à l'exception de la zone semi-aride, où la disponibilité en termes de quantité et de diversité des ressources est très faible, et où la dépendance humaine est la plus forte (forte ruralité, immigration, niveau élevé de pauvreté).

Dans la vision de développement projetée, la contribution de la BSE au bien-être humain pourrait considérablement diminuer dans tous les écosystèmes, à l'exception de la zone de forêt dense humide, où la densité de population pourrait encore être faible et où la disponibilité des ressources pourrait encore être acceptable.

Preuve 6.3.1 : Les modèles de prédiction de l'intégrité de la biodiversité d'ici 2050 couplés aux indicateurs de préservation des paysages (FLII) révèlent que, quel que soit le modèle de développement mis en œuvre, avec un accent particulier sur les modèles BaU et de croissance économique, les aires protégées seront les bastions de préservation de la biodiversité sur le territoire national. La localisation de ces aires protégées, leur taille, leur connectivité avec d'autres zones clés de la biodiversité, leur proximité et leur compatibilité avec les activités de développement et la robustesse des actions de conservation et de gestion, détermineront leur capacité à assurer la conservation à long terme de la biodiversité et le renforcement du développement durable.

Preuve 6.3.2 : La dégradation avancée des petites aires protégées isolées et fortement menacées démontre la nécessité d'assurer une certaine connectivité biologique entre les aires protégées. La planification spatiale robuste et intégrée du développement devrait envisager d'interconnecter les aires protégées autant que possible en valorisant les zones riches en biodiversité non protégées dans le cadre d'une approche par paysage.

Preuve 6.3.3 : L'augmentation de la production locale, l'amélioration de l'offre énergétique et l'accès à l'eau pour tous figurent parmi les priorités de l'État pour les dix prochaines années.

Preuve 6.3.4 : Les analyses alertent des pertes potentielles d'intégrité de la biodiversité liées à la mise en œuvre des orientations stratégiques de développement du Cameroun, ce qui traduit la nécessité d'intégrer la biodiversité et d'opérationnaliser de manière urgente les considérations environnementales dans celles-ci.

à retenir

Interconnecter les aires protégées dans le cadre d'une approche par paysage

MESSAGES CLÉS

MESSAGE CLÉ 7.1

Nonobstant la richesse de l'architecture de la gouvernance de la BSE, l'opérationnalisation des outils de gouvernance développés au Cameroun lors des trois dernières décennies reste un défi.

PREUVES / ÉVIDENCES

Preuve 7.1.1 : La construction et les réformes du régime de gouvernance de la BSE du pays conformément aux obligations internationales constituent une base pour promouvoir des écosystèmes sains et productifs nécessaires à la croissance économique et au bien-être de la population. Le Cameroun est signataire ou partie d'environ 27 conventions, traités, protocoles et déclarations liés à la BSE traduites par des réformes institutionnelles, légales et réglementaires ainsi que le développement d'une quinzaine de stratégies, de plans et de programmes nationaux dédiés.

Preuve 7.1.2 : La structuration de certains outils politiques et de certaines lois contient des lacunes thématiques et par conséquent, n'intègre pas suffisamment les préoccupations de gestion et de gouvernance de la BSE. Par ailleurs, de nombreuses dispositions contenues dans les outils existants sont obsolètes et sont devenues inadaptées aux évolutions du contexte national et international. Enfin, la faible intégration de la BSE dans les politiques sectorielles et le manque d'alignement entre elles sont préjudiciables à la gestion durable du riche potentiel dont dispose le Cameroun.

à retenir

27 conventions, traités, protocoles et déclarations liés à la BSE signés par le Cameroun



MESSAGES CLÉS

MESSAGE CLÉ 7.2

Les éléments de la gouvernance tels que les politiques et lois, les institutions et mécanismes de coordination, la participation publique, la transparence et responsabilité, la dévolution et la cogestion, l'équité dans l'accès et le partage des avantages, et le financement constituent des facteurs susceptibles d'influencer la gestion durable de la BSE

PREUVES / ÉVIDENCES

Preuve 7.2.1 : Au Cameroun, seules les loi-cadre sur la gestion de l'environnement, celle portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, et la loi régissant l'accès aux ressources génétiques, à leurs dérivés, aux connaissances traditionnelles associées et le partage juste et équitable des avantages issus de leur utilisation traitent spécifiquement de la BSE. Malheureusement les autres dispositions légales et réglementaires encadrant d'autres secteurs d'activités qui impactent pourtant la BSE (infrastructures, mines, développement urbain, etc.), ne l'intègrent pas suffisamment comme élément pertinent à prendre en compte.

Preuve 7.2.2 : Le Cameroun a mis en place un certain nombre d'institutions et de mécanismes de coordination de la BSE. En effet, en plus de l'action gouvernementale, il existe des comités interministériels (NBSAP, Biosécurité, APA, etc.), des plateformes (IPBES) et groupes de travail chargés d'assurer les interactions et la collaboration sur des questions globales ou spécifiques de la BSE. Ces mécanismes permettent l'intervention et la prise en compte des considérations des partenaires au développement, des organisations de la société civile et des communautés locales et peuples autochtones. Toutefois de nombreux dysfonctionnements et chevauchements d'attributions et de compétences persistent et rendent les actions moins efficaces.

Preuve 7.2.3 : La participation publique dans les politiques est très souvent inscrite au centre de la prise de décision. Cependant, elle est faiblement traduite dans les faits et les pratiques. En effet, il existe une confusion constante entre l'information, la concertation, la consultation, le dialogue, notions plus souvent utilisées, d'une part, et la prise de décision inclusive, d'autre part, qui est la forme la plus accomplie de participation publique susceptible de générer des changements positifs dans la gouvernance de la BSE et dans sa contribution au bien-être humain.

MESSAGES CLÉS

MESSAGE CLÉ 7.2

Les éléments de la gouvernance tels que les politiques et lois, les institutions et mécanismes de coordination, la participation publique, la transparence et responsabilité, la dévolution et la cogestion, l'équité dans l'accès et le partage des avantages, et le financement constituent des facteurs susceptibles d'influencer la gestion durable de la BSE

PREUVES / ÉVIDENCES

Preuve 7.2.4 : Le Cameroun a fait de la transparence et de la redevabilité un cheval de bataille dans la gestion et la gouvernance de la BSE notamment à travers de nombreuses dispositions dédiées à la lutte contre la corruption et l'impunité. Par exemple, les sanctions contre les infractions forestières et environnementales sont régulièrement appliquées et publiées officiellement. Ainsi, 42 sur 59 signalements transmis au MINFOF entre 2015 et 2019, des cas d'exploitation illégale ont été confirmés et sanctionnés. Aussi, le sommier des infractions forestières publié au quatrième trimestre 2016 indique que 496 sanctions ont été prises à l'encontre des entreprises forestières au cours des années précédentes.

Preuve 7.2.5 : Les changements initiés par la loi forestière de 1994 ont conduit au transfert des responsabilités de gestion de la BSE aux acteurs locaux. La dévolution et la cogestion soutenues par des programmes de coopération et des ONG dans certaines zones du Cameroun se sont accompagnées de résultats avérés de gestion durable et intégrée de la BSE à travers la mise en place des comités villageois et des plateformes locales. Malheureusement, faute de soutiens, ces initiatives peinent à être généralisées.

Preuve 7.2.6 : De nombreuses politiques consacrent des mécanismes permettant l'accès à travers le droit d'usage reconnu aux PACL, ainsi que le partage et la redistribution des bénéfices issus de la BSE comme la redevance forestière, la redevance sur l'eau et le processus APA. Le mécanisme de péréquation mis en place pour le partage de la redevance forestière annuelle entre les communes « forestières » et « non forestières » est un indicateur d'équité et de solidarité nationale. Malgré ces avancées indéniables, le partage des bénéfices financiers découlant de l'exploitation de la BSE continuent de soulever des questions notamment sur l'asymétrie qui existerait entre les efforts de participation à la conservation de la BSE et la part des allocations reversées aux populations. Par exemple, la part de la redevance forestière annuelle allouée aux communautés riveraines est passée de 10 % à 6,75 %.

Preuve 7.2.7 : La justice sociale, la prise en compte du genre et la parité hommes-femmes tardent à s'inscrire dans les principes de gouvernance de la BSE.

Preuve 7.2.8 : Les données disponibles sur le financement de la BSE indiquent que celui-ci reste faible et dépendant des apports extérieurs (bailleurs de fonds, partenaires techniques et financiers), bien que les efforts d'autofinancement soient visibles. En effet, le financement des aires protégées a été estimé à 10,8 millions de dollars US en 2010 soit environ 1,3 dollars/ha/an, dont 28 % provenant des fonds publics, 65 % de la coopération internationale et 7 % des revenus auto-générés. Au regard des enjeux nationaux et internationaux, une mobilisation adéquate des ressources internes et externes peut constituer un puissant levier à une meilleure gouvernance de la BSE.

à retenir

6,75% part de la redevance forestière annuelle allouée aux communautés riveraines.

MESSAGES CLÉS

MESSAGE CLÉ 7.3

L'intégration de la BSE dans les options stratégiques de la SND30 est un défi majeur pour la croissance sectorielle résiliente et l'établissement d'un nouveau paradigme de durabilité du développement économique et la contribution au bien-être humain

PREUVES / ÉVIDENCES

Preuve 7.3.1 : Les conséquences des modèles de développement passés sur la biodiversité justifient la nécessité d'intégrer l'approche fondée sur les écosystèmes dans la SND30 comme changement de paradigme.

Preuve 7.3.2 : Certains piliers de la SND30 peuvent avoir une empreinte importante sur le BSE. En effet, la mise en œuvre du premier pilier portant sur la transformation structurelle de l'économie pour la prochaine décennie à travers l'industrialisation et l'amélioration de la productivité et la production agricole va nécessairement induire la conversion plus ou moins accentuée du milieu naturel et l'exploitation d'autres ressources comme intrants industriels. La définition des choix stratégiques déterminera la compatibilité avec les objectifs de préservation de la BSE.

Preuve 7.3.3 : L'objectif stratégique 3 de la SND30 vise à « renforcer l'adaptation au changement climatique et atténuer les effets du changement climatique et assurer une gestion de l'environnement qui assure une croissance économique et un développement social durables et inclusifs ». Toutefois, dans sa déclinaison, les aspects spécifiques à l'intégration de la BSE dans le développement des politiques sectorielles ne sont pas clarifiés. Aussi, les efforts déployés dans le document pour intégrer de manière transversale, une approche adaptative au climat et aux écosystèmes au sein du pilier 3.6 révèlent une faible reconnaissance des diverses valeurs de la BSE et exacerbent le manque de clarté et d'incertitudes dans l'orientation des processus sectoriels ou décentralisés dans la mise en œuvre de la SND30.

Preuve 7.3.4 : L'alignement des indicateurs de la SND30 avec les ODD est une étape essentielle pour éclairer l'élaboration du cadre d'indicateurs nationaux. Cependant, limiter l'Objectif stratégique 3 de la SND30 à trois indicateurs ODD (13, 14 et 15) présente en outre une lacune importante pour orienter la révision de la deuxième Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité (NBSAP-II).

à retenir

La révision de la stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité devra s'appuyer sur une SND30 qui prend mieux en compte la biodiversité.

MESSAGES CLÉS

MESSAGE CLÉ 8.1

Le contexte actuel ouvre des perspectives opportunes pour une prise en compte effective de la BSE dans les processus politiques et décisionnels sectoriels et décentralisés pour la mise en œuvre de la SND30 au cours de la prochaine décennie

MESSAGE CLÉ 8.2

Le Cadre conceptuel national adapté pour l'évaluation de la BSE fournit un cadre méthodologique viable pour comprendre et combler les lacunes dans la conception des piliers de l'Objectif global 3 de la SND30

PREUVES / ÉVIDENCES

Preuve 8.1.1 : La révision du NBSAP-II est une opportunité d'élargir la reconnaissance des multiples valeurs de la BSE et leur importance pour le bien-être humain. Il s'agira de définir avec clarté les valeurs de la BSE, les actions prioritaires et les indicateurs de suivi des impacts pour orienter les réformes sectorielles attendues et inverser les tendances d'érosion de la BSE observées.

Preuve 8.1.2 : Le processus de mise en œuvre de la SND30 prévoit des mises à niveau régulières en fonction des changements contextuels. Cette ouverture pourrait faciliter l'intégration des réformes intersectorielles et des options d'investissement plus écologique pour aligner les cibles et les indicateurs définis par la SND30, non seulement avec les engagements nationaux et internationaux du Cameroun en matière de biodiversité, de changements climatiques et de neutralité de la dégradation des terres, mais aussi pour la valorisation des opportunités de financements nouveaux et additionnels offerts par les mécanismes de protection et de gestion durable de la BSE.

Preuve 8.1.3 : Le processus de décentralisation représente un cadre favorable pour une meilleure intégration des considérations locales en relation avec la BSE et le bien-être des populations dans le processus de prise de décision.

Preuve 8.2.1 : La mise en œuvre des actions prévues dans l'Objectif Stratégique 3 (OS3) de la SND 30 peut s'appuyer sur l'approche méthodologique définie par le cadre conceptuel national de l'IPBES. En effet, en prenant en compte l'interdépendance, les interactions et la temporalité, il est possible de procéder à une priorisation plus objective et intégrée des interventions. Ceci permettra de réduire l'empreinte sur les composantes biologiques et écosystémiques tout en optimisant les services y afférents, à travers une meilleure maîtrise des facteurs de dégradation et du contexte socioculturel et économique. De même, la mise en place d'un cadre de gouvernance adapté aux enjeux environnementaux actuels constitue un atout certain pour conduire à un changement positif vers le bien-être humain durable.

Preuve 8.2.2 : La mise en œuvre de l'OS3 sur la base du cadre conceptuel national de l'IPBES permettra la définition d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour le suivi de la résilience des écosystèmes et de leur contribution aux secteurs dépendants de la BSE. Elle facilitera également l'élargissement du champ d'application de l'OS3 à neuf ODD (1, 2, 3, 6, 7, 12, 13, 14, 15).

à retenir

Une base de données sur la BSE est indispensable pour le Cameroun.

Il existe des opportunités de financements nouveaux et additionnels à valoriser dans le cadre de la BSE.

MESSAGES CLÉS

MESSAGE CLÉ 8.3

Bien que l'évaluation ait mobilisée assez d'informations constituant une contribution acceptable aux processus d'élaboration des politiques et de prise de décision, des lacunes en matière de données sur la BSE et la valorisation de certains savoirs traditionnels sont encore à combler.

MESSAGE CLÉ 8.4

La structuration des mécanismes de financement de la BSE est essentielle à une mobilisation adéquate des ressources internes et externes pour une meilleure contribution de celles-ci au développement et au bien-être des populations.

PREUVES / ÉVIDENCES

Preuve 8.3.1 : Très peu de protocoles bioculturels communautaires ont été conduits pour répertorier les savoirs traditionnels au Cameroun. Pour combler ces lacunes, il importe d'une part que ces savoirs coexistent ou soient reconnus dans la recherche scientifique, d'autre part que les avantages de l'utilisation de ces connaissances contribuent à améliorer les moyens de subsistance de leurs détenteurs. Par ailleurs, la promotion de l'élaboration de ces protocoles dans les communautés devient un enjeu pour la protection, la pérennisation et la capitalisation de ces savoirs.

Preuve 8.3.2 : L'absence de mécanismes de partage et de capitalisation des données rend difficile l'accès à de nombreuses informations disponibles dans les bases de données des institutions étatiques, privées et des partenaires au développement. La mise en place d'un cadre formel d'échange et de partage des données sur la BSE constituera un défi à relever.

Preuve 8.3.3 : Les données recueillies sur la BSE sont pour certaines disparates, parcellaires, et ne couvrent pas l'intégralité des écosystèmes. Il existe à cet effet, très peu de données disponibles relatives à certains aspects de la BSE. Ce déficit d'information concerne particulièrement les insectes, les mousses et lichens, la microbiologie des sols, la valeur monétaire des services écosystémiques, certains aspects anthropogéniques, etc.

Preuve 8.3.4 : Le Cameroun n'a jamais conduit un inventaire de référence national sur la BSE. Par ailleurs, les inventaires conduits sur la faune et la flore se limitent très souvent aux aires protégées, leurs environs et d'autres espaces d'intérêt pour la recherche. Ces derniers ne suivent pas une périodicité établie et une approche méthodologique harmonisée.

Preuve 8.4.1 : Le Cameroun ne dispose pas d'un mécanisme pour le suivi des financements et des opportunités de financement sur la BSE. Cette situation rend difficile l'évaluation de l'impact des ressources internes et externes mobilisées par le Cameroun sur le développement du pays à travers le gouvernement, les institutions de recherche, les ONG et OSC ainsi que les partenaires privés.

Preuve 8.4.2 : le Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable (FNEDD) n'est pas suffisamment pourvu en ressources et n'a pas une fenêtre dédiée à la biodiversité. Par ailleurs, il est possible de mettre en place un système de taxation pour le financement de la biodiversité.

à retenir

Le FNEDD devrait prévoir une fenêtre spécifique dédiée à la biodiversité.



ANNEXES

Adapted National Conceptual Framework for BES Assessments

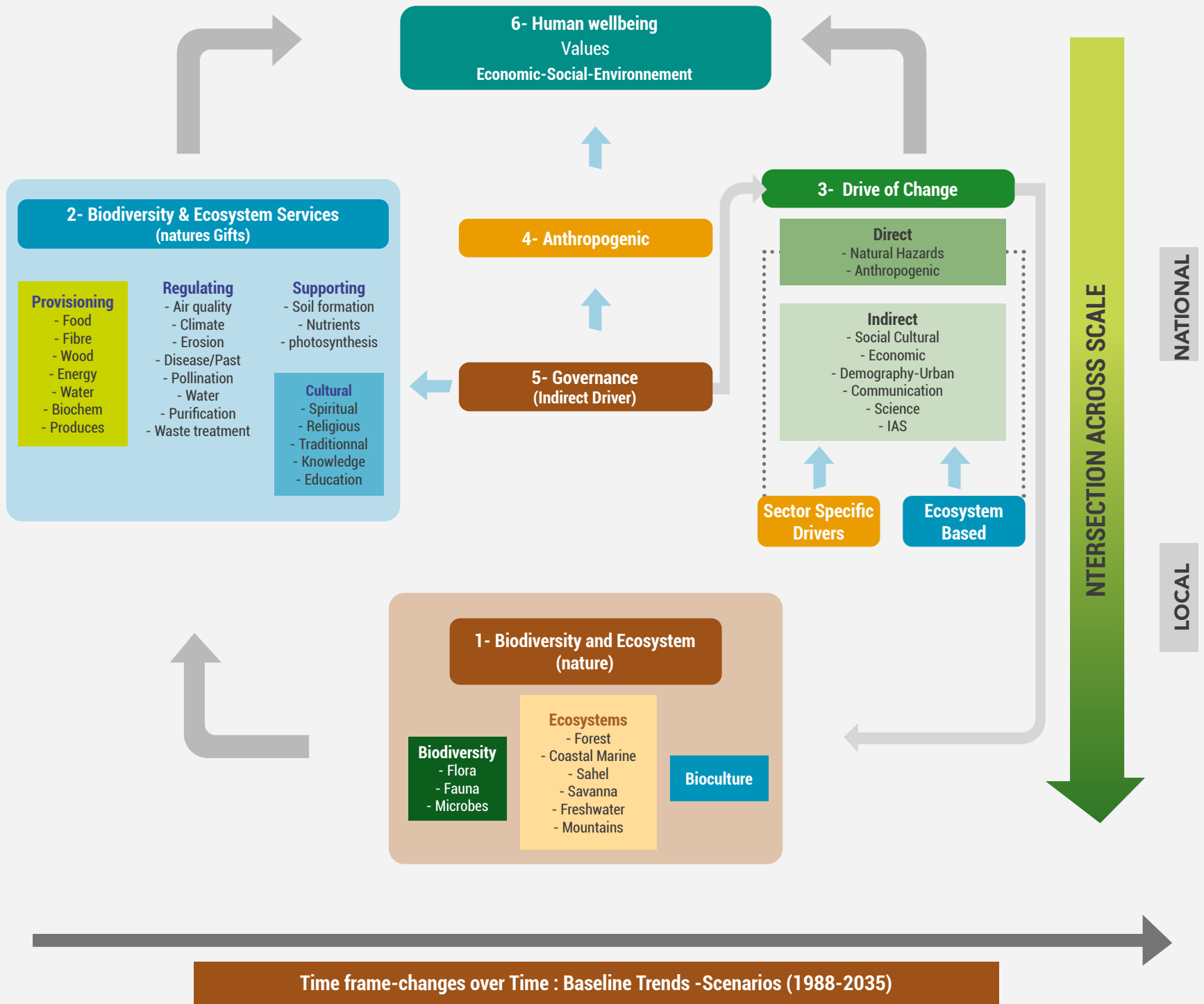


Tableau 1. Evolution des moteurs de changement de la BSE par écosystème au Cameroun

| Drivers | Ecosystems | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--------------------|----|------------------|--------------------|----|------------------|--------------------------|----|------------------|---------|----|------------------|-----------|----|------------------|------------|----|------------------|
| | Dense humid forest | | | Coastal and marine | | | Tropical wooded savannah | | | Montane | | | Semi-arid | | | Freshwater | | |
| | Pa | Pr | Future BaU EF | Pa | Pr | Future BaU EF | Pa | Pr | Future BaU EF | Pa | Pr | Future BaU EF | Pa | Pr | Future BaU EF | Pa | Pr | Future BaU EF |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Small scale agriculture | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ |
| Agro industries | ↑ | ↑ | ↑ | ↓ | ↓ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ |
| Demography | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ |
| Infrastructure | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ |
| Urbanization | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ |
| Mining | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ |
| NFTP exploitation | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ |
| Poaching and illegal wildlife trade | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ |
| Legal and illegal logging | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ |
| Overlapping/encroaching of sector activities | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ |
| Extraction of timber and mangrove | NA | NA | NA | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ |
| Unsustainable fishing | NA | NA | NA | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ |
| Pollution | NA | NA | NA | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ |
| Invasive species | NA | NA | NA | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ |
| Floods | NA | NA | NA | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ |
| Droughts | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA |
| Wild or bushfires | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA |
| Overgrazing | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA |
| Desertification | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA |
| Unsustainable fuelwood harvesting | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA |
| Unsustainable exploitation of water resources | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA |
| Disasters and landslides | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA | NA |





